

**ALLOCUTION PRONONCEE
PAR
LE MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

A

**L'OCCASION DE L'ADOPTION DE LA LOI DE FINANCES
RECTIFICATIVE 2019**

Lomé, le 13 Novembre 2019

**Excellence, Madame la Présidente de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Ministre des Droits de l'Homme et des Relations avec
les Institutions de la République,
Monsieur le Président de la Commission des Finances et du
Développement Économique,
Monsieur le Rapporteur,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs les professionnels de la Presse,
Mesdames, Messieurs,**

C'est avec un réel plaisir et un sentiment de satisfaction que je m'adresse à votre auguste Assemblée, à l'occasion de l'adoption de la loi de finances rectificative, gestion 2019.

Au nom du Président de la République et de son gouvernement, et en mon nom propre, je voudrais exprimer ma gratitude à l'Assemblée nationale pour la diligence observée dans l'examen et l'adoption de la présente loi.

Je voudrais particulièrement adresser mes compliments à la Commission des finances et du développement économique et à son Président, pour la richesse des débats en commission et la qualité du travail abattu, en vue d'éclairer la plénière sur la pertinence de cette loi de finances rectificative.

Honorables députés,

Mesdames et Messieurs,

L'adoption de la présente loi de finances rectificative au titre de la gestion 2019 permettra au gouvernement de prendre en compte les évolutions intervenues au cours de l'exécution de la loi de finances

initiale, adoptée le 16 novembre 2018, presque un an jour pour jour dans cette prestigieuse salle des plénières.

Ce collectif budgétaire s'inscrit dans le cadre des efforts du Gouvernement pour assurer la transparence, le réalisme et la sincérité dans la gestion des finances publiques.

Aussi, permet-il de prendre en compte non seulement l'impact de la conjoncture économique récente mais également les nouvelles orientations de politiques économiques impulsées par le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Faure Essozimna GNASSINGBE, pour satisfaire les besoins sociaux de nos populations dans le cadre de son mandat social.

Permettez-moi de rappeler qu'à l'instar d'autres pays, la politique budgétaire du Togo subit les contrecoups de l'évolution de l'environnement économique international, notamment la guerre commerciale entre les Etats-Unis et la Chine ainsi que la hausse des prix du baril du pétrole couplés à l'appréciation du dollar américain sur les marchés internationaux. L'ensemble de ces facteurs exogènes ont eu des répercussions négatives sur le budget initial de l'Etat en termes de mobilisation de recettes. A cet égard, le Gouvernement a pris des mesures idoines pour éviter d'éroder le pouvoir d'achat des citoyens.

Mesdames et Messieurs,

Ainsi, comparativement au budget initial, les recettes budgétaires de la loi de finances rectificative enregistrent une diminution de 2% pour s'établir à 864,2 milliards de francs CFA. Nonobstant cette régression, les dépenses budgétaires ont connu une hausse de 40,8 milliards de francs CFA, soit 4,6%, pour prendre en compte de nouveaux besoins en matière de dépenses dans le cadre des préparatifs de l'élection présidentielle prévue au premier trimestre 2020, des exigences en matière sécuritaire et surtout de la mise en œuvre de la décentralisation à l'issue des élections communales du 30 juin 2019.

Je voudrais, en outre, souligner que la loi de finances rectificative, gestion 2019, tient compte des dépenses relatives aux préparatifs liés à

la participation du Togo aux compétitions sportives notamment la coupe d'Afrique des Nations 2021 et la coupe du monde 2022 ainsi que l'augmentation de l'enveloppe au titre des bourses et aides aux étudiants. Elle prévoit l'aménagement de nouvelles pistes rurales et l'augmentation des allocations relatives à la santé maternelle et néonatale, traduisant ainsi la ferme volonté du Chef de l'Etat d'assurer une meilleure prise en compte des problèmes quotidiens vécus par les populations togolaises. Les dépenses budgétaires ressortent ainsi à 935,8 milliards de francs CFA contre 895,0 milliards de francs CFA dans le budget initial.

L'exécution de la loi de finances rectificative se traduirait par un déficit budgétaire, dons compris, de 2,2% du PIB qui reste en deçà de la norme communautaire fixée à 3,0% du PIB au maximum.

Excellence, Madame la Présidente,

Honorables Députés,

Je voudrais ici saluer une fois encore l'apport déterminant de tous les partenaires au développement aux actions du Gouvernement, notamment la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), qui vient de décaisser en faveur du Togo, à l'issue de son conseil d'administration tenu le 25 octobre 2019 au titre de la 5ème revue de la mise en œuvre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC), un montant de 34,6 millions de dollars, ce qui porte le total des décaissements au titre de l'accord à 207,8 millions de dollars.

A cette occasion, le FMI a souligné que les résultats obtenus par le Togo dans le cadre du programme appuyé par la FEC sont globalement satisfaisants. La reprise économique se confirme avec un taux de croissance estimé à 5,3% en 2019, les réformes structurelles avancent au niveau de la politique fiscale, des administrations des recettes et des douanes, et de la gestion des dépenses publiques ainsi qu'au niveau de l'assainissement budgétaire.

Je voudrais rappeler que le programme appuyé par la FEC vise à réduire sensiblement le déficit budgétaire global pour assurer la soutenabilité de la dette, recentrer les politiques sur la croissance durable et inclusive au moyen de dépenses sociales ciblées et de dépenses d'infrastructures financées de manière durable. Concernant l'endettement, je puis vous assurer que les efforts se poursuivaient pour réduire, à fin décembre 2019, le ratio de la dette en deçà de la norme communautaire au sein de l'UEMOA, fixée à 70% du PIB. Mais déjà à fin septembre le ratio de la dette est passé à 68%.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

En votant la présente loi de finances rectificative, vous donnez au Gouvernement, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Faure Essozimna Gnassingbé, Président de la République, les moyens de son action. Je voudrais vous rassurer que ces moyens seront rationnellement utilisés dans le respect des procédures budgétaires en vigueur en matière d'exécution des dépenses, afin d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés.

De même, le Gouvernement entend poursuivre la mise en œuvre des réformes structurelles visant la stabilité du cadre macro-économique et l'assainissement des finances publiques, qui passe notamment par une plus grande efficacité dans la gestion des dépenses publiques.

A ce titre, je voudrais profiter de cette tribune pour saluer une fois encore l'implication personnelle du Chef de l'Etat dans la mise en œuvre des réformes à tous les niveaux, ce qui a permis à notre pays d'entrer dans le Top 100 des pays où il est le plus facile de faire des affaires, avec un bond de 40 places. Mieux, ces résultats font du Togo le 3^{ème} pays le plus réformateur au monde et le premier en Afrique, dans l'ordre cité par le rapport Doing Business 2020.

Excellence, Madame la Présidente,

Honorables Députés,

Je voudrais terminer mon propos en réitérant à votre auguste Assemblée les sincères remerciements du Gouvernement pour le vote de cette loi de finances rectificative et votre confiance renouvelée à ses actions.

Je vous remercie de votre attention.